

ART - SNOB
BOULOGNE (Seine)
FEVRIER 1963



Le peintre Lorjou avait fait distribuer à la porte de la Biennale de 1961 un tract sous forme de lettre ouverte au critique Raymond Cogniat, ornée d'injures pittoresques et chatoyantes dignes d'une anthologie. Il l'accusait en tant qu'organisateur de la Biennale de corrompre la peinture et les peintres. M. Cogniat ne broncha pas. Lorjou lui adressa successivement deux lettres personnelles d'injures sans l'ébranler davantage. Finalement une troisième lettre dans le style des deux premières le fit céder aux instances de son détracteur et l'assigner devant la XVII^e chambre correctionnelle. Ce procès fut un événement très parisien comme les deux précédents procès de Lorjou, celui qu'il intenta à Bernard Dorival pour l'avoir attaqué dans son ouvrage « La peinture du XX^e siècle » et celui que lui fit M. Parinaud, rédacteur en chef d'Arts-Spectacles, mis en cause dans un tract. L'avocat de M. Cogniat nous dira que Lorjou raffale de la correctionnelle. En toute franchise cette audience ne valut pas les autres. L'avocat du peintre, M^e Floriot, avait été extraordinairement brillant dans l'attaque contre Dorival. Cette fois-ci, contraint à plaider coupable, il ne pouvait qu'arrondir les angles afin que son client ne soit pas comme le demandait la partie adverse condamné à alimenter le Trésor public. Le meilleur moment fut la lecture par le Président, au milieu des rires étouffés de l'auditoire, du tract objet du délit.

L'accusation

Est-il bon, est-il méchant ? Lorjou reste difficile à juger même après l'audience. Plutôt farceur, semble-t-il, bien que M^e Gallot, avocat de R. Cogniat, ait cité de sa part des traits noirs. Il a fait gifler B. Dorival par un gorille au cours du fameux dîner de la Coupole offert au Conservateur du Musée d'Art moderne par ses amis pour lui témoigner leur estime malgré sa condamnation. Horrible détail : Lorjou avait envoyé un photographe afin de fixer la gifle pour l'éternité ! A la veille du procès il écrit encore au critique du « Figaro » : « Devant l'immense succès de mon exposition du Moulin Rouge je propose, sur le conseil de nos amis Wildenstein de laisser tomber le procès en échange d'une photo et d'une annonce de mon exposition en première page du « Figaro » !!! » M^e Gallot ne croit pas beaucoup à la méchanceté qu'il lui prête car ses pointes mouchetées sont perdues dans des brassées de fleurs dont Lorjou doit humer le parfum flatteur sans déplaisir :

« Sa réussite est indéniable, sa technique parfaitement défendable. Ayant atteint un plafond, il veut jouer les méconnus et les incompris... Lorsqu'on a réussi on fait partie des notables... Son talent est reconnu, ses expositions sont des succès. Cela lui vaut l'estime des amateurs, la considération du public. Etant comblé il recherche systématiquement le scandale... »

A Venise, en 1948, Cogniat fit à Lorjou un sort favorable. C'est peut-être de là que date la hargne du peintre car Matisse a eu le prix qu'il convoitait. Lorjou écrit à ce sujet au Ministre des Beaux-Arts... « Lorjou est trop vieux pour être invité à la Biennale des Jeunes, bien que son jugement soit resté infantile... Etre un bon peintre qui vend bien cela ne lui suffit pas... Ses toiles se vendent à des prix considérables. L'Etat les lui achète. C'est un génie consacré. Il veut faire comme Manet et Courbet qui ont été persécutés et qui ont dû faire des expositions « de fortune » sans jeu de mots. Pourquoi ne pas se contenter de tout le bien que lui disent tous les artistes ? »

La plaidoirie

M^e Floriot ne pouvait mieux répondre qu'en se faisant l'écho de l'avocat de l'accusation : « Ce n'est pas un envieux. Il n'arrive pas à satisfaire ses commandes. Ses confrères reconnaissent qu'il a un immense talent. » Son esprit mordant reprend le dessus quand il s'agit de stigmatiser la supercherie de l'abstraction car M^e Floriot n'est pas de ces âmes timorées qui croient que la peinture est un domaine réservé aux critiques d'art. Il l'a prouvé au cours du premier procès en montrant à la Cour des reproductions abstraites dénommées « Portrait », « Femme nue » et « Parc des Princes » sans que les magistrats aient pu découvrir lesquelles répondaient à leur titre. Il le rappelle en passant et cite encore quelques phrases bien senties de Robert Rey « Contre l'art abstrait » :

« C'est une affaire de gros sous. » Voici comment elle fut lancée : aux U.S.A. les galeries abstraites firent cadeau de leurs toiles aux notabilités les plus en vue et les exposèrent sous les noms de leurs nouveaux propriétaires au Musée d'Art Moderne de New York. Le public marcha à fond et chacun voulut la sienne pour imiter les grands.

« A Moscou, ajoute-t-il, la sélection artistique française a suscité un éclat de rire gigantesque chez les Moscovites et a servi la propagande anti-occidentale. »

M^e Floriot demanda une peine très atténuée pour son client « vieux peintre qui a conservé le langage un peu brutal des ateliers »

On attend avec impatience le prochain procès de Lorjou. Ce n'est certes pas dans les enceintes de Thémis qu'il acquerra une gloire posthume. Il s'en doute mais comme chacun de nous il obéit à son démon intérieur. Ses invectives sont trop jolies pour être méchantes ou seulement convaincantes. Il renoue avec la grande tradition de la peinture du XIX^e siècle : Cabriol contre Pipelet.

Ses cabrioles ont un bref instant dégelé le monde compassé de l'art d'aujourd'hui où la fantaisie reste rigoureusement confinée aux œuvres. Qu'on nous donne encore deux ou trois Lorjou et autant de Dalí. Il en faudrait bien plus pour faire contrepoids aux croquemorts qui ont enfermé l'art dans un cercueil d'argent.

E. MOINOT